



HAL
open science

Métropoles en tension. La construction heurtée des espaces politiques métropolitains

Maurice Olive

► **To cite this version:**

Maurice Olive. Métropoles en tension. La construction heurtée des espaces politiques métropolitains. *Espaces et sociétés* (Paris, France), 2015, 160-161 (1), pp.135-151. 10.3917/esp.160.0135. hal-04638336

HAL Id: hal-04638336

<https://amu.hal.science/hal-04638336v1>

Submitted on 9 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Métropoles en tension. La construction heurtée des espaces politiques métropolitains

Maurice Olive

DANS **ESPACES ET SOCIÉTÉS** 2015/1 (N° 160-161), PAGES 135 À 151
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0014-0481

ISBN 9782749247458

DOI 10.3917/esp.160.0135

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2015-1-page-135.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Érès.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Métropoles en tension. La construction heurtée des espaces politiques métropolitains

Maurice Olive

Occulté par la tradition républicaine, longtemps ignoré par le droit (Caillosse, 1995), le fait métropolitain est désormais inscrit dans le paysage institutionnel français. Clôturant pour un temps une séquence réformatrice amorcée cinq ans plus tôt, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) marque une étape significative dans l'institutionnalisation des métropoles¹. Si la promotion des espaces métropolitains n'est pas étrangère, loin s'en faut, aux préoccupations de l'État français, la volonté

Maurice Olive, maître de conférences en science politique, Aix-Marseille-Université, Sciences Po EA 4261

maurice.olive@univ-amu.fr

1. Deux réformes ont été successivement engagées en vue de doter tout ou partie des aires urbaines françaises d'une structure de gouvernance institutionnelle appelée « métropole ». La loi du 16 décembre 2010 crée, dans un premier temps, ce nouveau cadre juridique accessible aux agglomérations qui répondent à un double critère, démographique (500 000 habitants au moins) et géographique (continuité territoriale). Un deuxième texte, adopté après l'alternance politique, renforce le dispositif initial en abaissant le seuil d'éligibilité à 400 000 habitants et en rendant obligatoire, au-delà de ce seuil, l'adoption du statut de métropole (loi MAPAM, 27 janvier 2014).

de les doter d'un statut spécifique ne s'est imposée que récemment à l'agenda gouvernemental. Le début des années 2000 est en effet marqué par un volontarisme inédit des autorités politiques en faveur de l'échelon métropolitain, désormais justifié par la nécessité d'accroître la compétitivité des villes aux échelles européenne et internationale. En l'espace de quelques années, pas moins de six rapports ont été commandités par les différents gouvernements, dont l'un des derniers en date, celui du Comité Balladur de 2009², tente de se frayer un chemin entre volontarisme et faisabilité (Le Lidec, 2009). Cette fébrilité réformatrice a débouché sur une palette de mesures, d'abord fondées sur le volontariat, puis nettement plus prescriptives. Les grandes agglomérations françaises se voient désormais contraintes de se transformer en métropoles, aux statuts négociés *ad hoc* (Paris, Lyon, Marseille) ou relevant du droit commun : neuf sont créées de droit³, auxquelles pourront, sur demande, s'ajouter deux autres (Brest et Montpellier). Pour la première fois depuis la fondation des communautés urbaines en 1966, l'État recourt ainsi à la contrainte pour imposer, par la loi, la création de nouvelles entités intercommunales à vocation urbaine. À son tour, la France est donc saisie par la vague de réformes institutionnelles qui, depuis plus de vingt ans, visent à spécifier et à renforcer le statut des grandes agglomérations en Europe (Jouve, 2005 ; Dubois, 2014).

Étape significative, donc, mais pas nécessairement décisive au regard des objectifs initiaux affichés, notamment dans le rapport Balladur. Deux réformes après, la métropole n'est toujours pas une collectivité de plein exercice, et reste prisonnière du format de l'établissement public de coopération intercommunale adopté dans les années 1960. La métropole de Lyon constitue une exception à la règle, qui se voit attribuer la qualité de « collectivité à statut particulier » et se substitue au département dans son périmètre. Marseille, à l'inverse, a obtenu des assouplissements, tels que la constitution de « territoires » calés sur les périmètres des intercommunalités existantes et dotés d'un conseil à vocation consultative – schéma de gouvernance également adopté pour le Grand Paris. Les métropoles de droit commun sont quant à elles calquées sur le modèle des communautés urbaines, enrichi de quelques compétences nouvelles empruntées au département : voirie départementale, transports scolaires ou promotion internationale du territoire. Les commentateurs qui se sont penchés sur la réforme ont, très tôt, pointé du doigt les limites probables (Le Lidec, 2009) ou déjà tangibles (Desage et Guéranger, 2011b) des changements annoncés. La plupart d'entre eux insistent sur les dépendances au sentier

2. Comité pour la réforme des collectivités locales, *Il est temps de décider*, Rapport au Président de la République, 5 mars 2009.

3. Il s'agit des agglomérations de Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse, toutes au-dessus du seuil démographique légal. La loi MAPAM reprend ainsi l'une des propositions phare du rapport Balladur, que la loi de 2010 n'avait pas retenue.

vers lesquelles sont immanquablement canalisées les velléités réformatrices, condamnées à des compromis politiques entre l'État et les élus locaux (Le Lidec, 1997). « Métropoles impossibles » (Caillosse, 2010), métropoles « fantômes » (Négrier, 2012), les institutions nées de la réforme seraient, comme les précédentes formules, le résultat de non-choix d'échelle. D'autres décalent la critique en s'interrogeant sur la pertinence du calibrage politique de la question métropolitaine : la métropole, en tant qu'entité morphologique, fonctionnelle ou économique, ne se laisse pas enfermer dans des périmètres, mais suppose au contraire l'intégration dans des systèmes d'échelles multiples dont la plasticité appelle d'autres schémas que celui d'une autorité territoriale (Offner, 2011). Après tout, l'entrée par l'institution n'a rien de nécessaire, et la logique métropolitaine peut tout aussi bien être appréhendée à partir de dispositifs souples d'action publique (Béhar, Estèbe et Vanier, 2009 ; Alcaud et Rouquan, 2010) – même si certains auteurs considèrent que les institutions politiques sont seules en mesure de garantir la solidarité sociale, la cohésion territoriale et le débat démocratique, contre les tendances adhocratiques⁴ de la gouvernance (Lefèvre, 2005). Quoi qu'il en soit, ce nouvel épisode des réformes intercommunales confirmerait la difficulté de la France à sortir du « chemin médian » (Kerrouche, 2012) tracé depuis une cinquantaine d'années, celui d'une rationalisation incomplète de l'organisation du territoire.

Ces dernières réformes, même freinées, contribuent pourtant à changer la donne institutionnelle. L'institution métropolitaine quadrille désormais l'ensemble des grandes agglomérations, et l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires est actée à l'échéance 2020. On notera ensuite que la plupart des métropoles européennes, y compris lorsqu'elles sont montrées en exemple, se heurtent à la concurrence des autres échelons territoriaux. Si l'autonomisation des gouvernements urbains (Le Galès, 2003), fédérés par des logiques de projets et structurés autour de coalitions territorialisées (Pinson, 2009), constitue une réalité tangible, la « question métropolitaine » (Négrier, 2005) peine à trouver sa traduction institutionnelle dans l'espace européen. À cet égard, la situation française est loin d'être exceptionnelle. L'émergence politique des métropoles recouvre des dynamiques et des réalités très contrastées, parfois réversibles, qui ne sont pas toujours, loin s'en faut, couronnées de succès. Les études comparées menées dans ce domaine (Jouve et Lefèvre, 2004) soulignent au contraire l'inachèvement de la différenciation politique des gouvernements urbains, en dépit de tendances bien

4. Le terme « adhocratie » est un néologisme forgé par les spécialistes des organisations pour décrire des formes de management souples et transversales, fondées sur des coopérations et des ajustements mutuels entre opérateurs. Par extension, il est aujourd'hui employé par certains chercheurs en science politique pour désigner des modes très sélectifs de gouvernance urbaine, reposant sur des coordinations informelles entre experts autour de démarches de projets.

réelles des États européens au « réétalonnage » (*rescaling*) de leurs échelles de gouvernance au profit des grandes agglomérations (Brenner, 2004). Enfin et surtout, la métropole ne se fait pas seulement par le haut, sous l'impulsion des visées réformatrices de l'État ; elle résulte aussi de mobilisations sociales, d'initiatives politiques et de pratiques professionnelles (Arab et Lefeuvre, 2011). Les tribulations institutionnelles des espaces métropolitains ne les empêchent pas de gagner en épaisseur en s'indexant de façon croissante aux dispositifs d'action publique (1) et en s'imposant comme horizon de référence d'élites programmatiques, économiques ou politiques engagées dans la modernisation de l'État ou la promotion des villes (2). Entendue comme une cause, la « métropole » désigne alors un espace de mobilisations dont émergent des réseaux de politiques publiques, voire des coalitions d'intérêts, mais qui suscitent aussi des conflits et des résistances localisés, irréductibles à des luttes d'institutions (3)⁵.

DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES : LA RÉVISION NÉO-MANAGÉRIALE DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES

Restituée dans la temporalité des réflexions sur la métropole, la séquence réformatrice ouverte par la remise du rapport Balladur apparaît moins comme un point de départ qu'une étape nouvelle – la plus formelle à ce jour – d'un flux d'initiatives plus diffuses, avec lesquelles elle va tisser des liens. La remise à l'agenda du dossier métropolitain dans le courant de la décennie 2000 n'est pourtant pas qu'un prolongement des réflexions antérieures. Ses soutiens, élargis, se sont déplacés vers les milieux économiques, et ses objectifs ont été réindexés à de nouveaux référentiels, inspirés des principes néo-managériaux qui gouvernent la recomposition de l'État et de ses modes d'interventions.

Jusqu'à la réforme de décembre 2010, la référence à la catégorie « métropole » demeure largement étrangère au lexique des institutions publiques. Elle émerge au début des années 1960, à la faveur des réflexions prospectives engagées, aux sommets de l'État, par les jeunes administrations chargées de concevoir les politiques émergentes d'aménagement du territoire. Elle s'adosse alors à une ambition nationale, caractéristique du « keynésianisme spatial », de redistribution volontariste des ressources allouées aux territoires. Cette production de savoirs associe géographes, économistes et urbanistes aux côtés d'élites modernisatrices (Massardier, 1996) et de leurs relais régionaux. C'est à cette époque que sont définies huit « métropoles d'équilibre » sur

5. Cet article tire sa matière empirique d'un travail d'enquête mené depuis 2010 sur l'aire urbaine marseillaise, et portant sur la mobilisation d'élus locaux contre les réformes de 2010 (Cadiou et Olive, 2012, 2015) et de 2014 (Dechezelles et Olive, 2015), ainsi que sur la campagne pour les élections municipales de 2014 (Olive, 2015).

l'ensemble du territoire national, et que se met en place l'année suivante la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), dont les réflexions sont relayées localement par des OREAM (Organisme régional d'étude et d'aménagement métropolitain), installés dans les métropoles d'équilibre. L'espace national est découpé en strates territoriales, suivant une hiérarchie calée sur des fonctions économiques propres à chacune. Appelées à rayonner sur un espace régional, les métropoles se voient ainsi reconnaître une vocation directionnelle. Cette politique a eu des effets réels, notamment sur les choix d'équipements et d'investissements consentis par et pour les grandes agglomérations urbaines. Mais elle n'est pas parvenue à trouver ses prolongements au plan institutionnel, même si l'instauration des communautés urbaines en 1966, inspirée de ces réflexions, amorce une telle perspective. Surtout, elle s'est essouffée à mesure que les ressources se sont raréfiées, et qu'elle s'est localement heurtée à des oppositions freinant l'inscription des orientations dans les plans d'occupation des sols. À ce stade, la métropole est donc essentiellement une catégorie prospective, avant tout destinée à aiguiller les investissements publics.

Au cours des années 1990 et 2000, le référent métropolitain va trouver une nouvelle actualité à la faveur des mutations de l'État. Ses usages s'accroissent et s'étendent à un front d'acteurs élargi, participant à la constitution d'un arrière-plan pratico-intellectuel sur lequel va se déployer la réforme territoriale lancée en 2010. La notion de métropole refait, tout d'abord, surface dans les travaux de la DATAR et dans ses cercles d'influence, depuis le lancement, par le CIADT (Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire) de décembre 2002, d'une *Stratégie nationale de renforcement de l'offre métropolitaine de la France en Europe*. Cette démarche s'accompagne d'une relance significative de la production savante et statistique : programme *Territoires 2030* (groupes de travail et revue), séminaires et colloques, indicateurs de comparaison et de positionnement, etc. Ce nouveau cycle prospectif débouche, en 2009, sur la publication d'un rapport stratégique sur l'aménagement du territoire, dans lequel le renforcement des métropoles est décliné comme une priorité⁶. La remise en chantier de la question métropolitaine déborde pourtant largement de son foyer initial. Elle se déploie désormais dans de multiples arènes, en marge des ministères : Fédération nationale des agences d'urbanisme, Conseil économique et social, programmes de recherche contractuelle au Plan urbanisme construction architecture (PUCA), etc. L'originalité, depuis les années 1990, est que cette dynamique réflexive autour des métropoles s'est aussi développée aux échelles locale et internationale (OCDE, Commission européenne). L'enjeu de ces savoirs s'est lui aussi en bonne

6. DIACT, *Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire*, Paris, La documentation française, 2009.

partie déplacé vers l'étude des conditions – formalisées parfois en « critères » et « standards » – d'un positionnement métropolitain. En même temps qu'elle se réactualise, la question métropolitaine renouvelle en effet ses modes de légitimation à partir de l'impératif, désormais surplombant, de compétitivité des territoires. Pour justifier le renforcement des métropoles, la réforme de 2010 avait déjà fait valoir, outre la nécessité d'une plus grande prise en compte de « la montée en puissance du fait urbain », celle de trouver « un nouveau cadre de gouvernance » en réponse à l'accentuation de « la compétition entre les agglomérations, européennes ou internationales ⁷ ». La loi MAPAM franchit une étape supplémentaire en couplant, dans un seul et même texte, deux problématiques jusqu'ici disjointes : la modernisation de l'action publique et l'affirmation des métropoles – l'une l'autre justifiées par leurs effets attendus sur la compétitivité des entreprises et des territoires.

Le succès rencontré ces dernières années par la métropole auprès des élites modernisatrices s'inscrit, plus largement, dans un double contexte de révision néo-managériale de l'État et des politiques publiques, caractérisée par une réduction des dépenses publiques, une diminution des effectifs de l'État local et des transferts de compétences ministérielles au profit d'agences inspirées du modèle anglo-saxon. On n'entrera pas ici dans les débats qui divisent les chercheurs quant à la portée du tournant néo-libéral. Certains, en partant de l'observation des politiques de rénovation urbaine, ont modélisé ces changements en forgeant la notion de « gouvernement à distance » (Epstein, 2013), pour rendre compte du recours croissant à des instruments de pilotage *soft* inspirés du *new public management* : appels à projets, objectifs programmés, indicateurs de mesures de performance, *etc.* ; d'autres se tiennent dans une voie médiane, en montrant que l'État local ne joue pas seulement un rôle résiduel, mais continue tant bien que mal à assumer un rôle de médiation. Tous les auteurs semblent néanmoins s'accorder pour constater un repli relatif de l'État local, bien moins impliqué dans la gestion partenariale des territoires qu'il ne l'était depuis presque vingt ans, au point de marginaliser la voie contractuelle (Gaudin, 1999). De l'avis de ces spécialistes, il s'agit d'ailleurs moins d'un désengagement de l'État que d'une redéfinition de ses finalités autour d'une logique de contrôle. Repositionné sur des « périmètres pertinents » d'intervention, l'État local, désormais découplé des échelons décentralisés qu'il a un temps accompagnés (Kada, 2012), organise et encourage la compétition entre les territoires en favorisant l'émergence d'un niveau de gouvernance intermédiaire auquel il entend bien passer le relais : celui des métropoles.

On perçoit dès lors toute l'ambivalence du processus qui conduit à l'affirmation d'une gouvernance métropolitaine. D'un côté, l'émergence institutionnelle des métropoles participe d'un mouvement général d'autonomisation

7. Exposé des motifs de la loi du 16 décembre 2010.

des villes qui, prenant de l'ampleur, tend à fragiliser les fondements politiques de l'État-Nation (Jouve et Lefèvre, *op. cit.* ; Le Galès, *op. cit.*). Mais d'un autre côté, le renforcement très volontariste des métropoles confirme la capacité de l'État à (re)définir les règles du jeu, à mettre en concurrence les collectivités, à redistribuer la carte des ressources (compétences, fiscalité), à renforcer certains niveaux territoriaux pour en affaiblir d'autres et, finalement, à reconsidérer l'autonomie des collectivités concédée quelques décennies plus tôt. C'est précisément cette « recentralisation » des pouvoirs locaux, que les acteurs économiques appellent de leurs vœux, qui sera le principal motif des mobilisations d'élus contre la métropole.

LES ACTEURS LOCAUX DE LA PROMOTION MÉTROPOLITAINE. LA FABRIQUE ADHOCRATIQUE DES ESPACES MÉTROPOLITAINS

Lors de la dernière décennie, le modèle métropolitain s'est progressivement inscrit dans l'horizon de l'action publique territoriale. Il s'est imposé dans la manière de se représenter le fait urbain, mais aussi et peut-être surtout le devenir souhaitable des villes – aujourd'hui presque unanimes à céder à l'injonction de la ville compétitive (Le Blanc et *al.*, 2014). C'est toute l'ambiguïté d'une catégorie qui, descriptive pour les uns, est davantage prescriptive pour les autres – tous ceux qui, directement ou indirectement, sont impliqués dans le *policy making*. Au sein des agglomérations françaises, le registre métropolitain a, en effet, essaimé depuis plusieurs années. Il s'est imposé à la fois comme un processus exogène accepté (la métropolisation comme contexte) et comme un enjeu de positionnement (la métropole comme statut à atteindre). Il a donné lieu à diverses formes d'engagements, tant sur un plan prospectif qu'opérationnel, associant des coalitions ou des réseaux d'acteurs étendus. La thématique métropolitaine a tout d'abord été, et continue d'être, véhiculée par les milieux universitaires⁸, et par les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme. Au cours des années 2000, on assiste aussi à la montée d'un activisme des milieux économiques (chambres consulaires, clubs, unions patronales), inédit par son ampleur et son caractère désormais public (Healy, 2007). Ces derniers s'attachent à légitimer l'argument métropolitain en faisant valoir les contraintes de la concurrence entre les territoires, et multiplient les appels en faveur d'un changement d'échelle de gouvernance – même si les questions institutionnelles sont rarement celles qui structurent leurs échanges. Dans le même temps, la thématique métropolitaine est abordée de manière beaucoup plus pragmatique sur la scène locale, par le biais de coopérations ou de projets d'action publique territoriale. À ce titre, elle s'est adossée à de

8. Création d'une revue en ligne : *métropolitiques.eu*, en vue de favoriser les débats et les échanges entre praticiens et spécialistes de la ville, multiplication, depuis une dizaine d'années, des travaux et manifestations scientifiques sur la gouvernance urbaine, *etc.*

nouvelles opportunités procédurales, notamment celles ouvertes par les politiques d'aménagement du territoire dans les années 2000, telles que l'appel à projets pour une « coopération métropolitaine » lancé par la DATAR en 2004, dans le sillage des orientations du CIADT de décembre 2003 pour un « rayonnement européen des métropoles françaises ».

Sur l'aire urbaine marseillaise, comme en d'autres points du territoire, les années 1990 ont été marquées par un certain renouveau des questions métropolitaines sous l'impulsion de l'État. Sans renoncer aux schémas des années 1960, la DATAR s'efforce de relancer la réflexion stratégique sur le devenir de la métropole marseillaise dans l'espoir de mobiliser les acteurs politiques. Cette démarche, qui a débouché sur la publication d'un *Livre blanc pour l'aire métropolitaine marseillaise* (1992), va aussi encourager la constitution d'un réseau informel d'acteurs : le *Club d'échanges et de réflexions sur l'aire métropolitaine marseillaise* (1990-1999), réunissant autour du Secrétariat général à l'action régionale (SGAR) universitaires et professionnels de l'aménagement, auxquels se joignent quelques acteurs du monde économique engagés à titre personnel dans la promotion de la métropole. Bénéficiant du soutien d'un éditeur local (éditions de l'Aube), lui-même impliqué dans les réseaux de la DATAR, les travaux du Club vont être assez largement diffusés, en partie grâce à l'appui des milieux économiques proches de la CCI. C'est le même réseau, enrichi de quelques intellectuels et personnalités élues, qui se réactive au moment où s'ouvre le chantier des réformes, en appui du projet métropolitain. D'autres initiatives seront prises à la fin des années 1990, le plus souvent sous l'impulsion de l'État local, mais aussi, fait nouveau, avec la collaboration des Conseils de développement (CDD), qui aboutissent à la constitution d'une véritable expertise territoriale visant à objectiver le fait métropolitain (*Atlas des métropolitains de la Région urbaine Marseille-Aix-en-Provence*, INSEE PACA, 2002), et à faire émerger un certain nombre d'enjeux de politique publique, tels que celui des transports. Ici comme ailleurs, l'appel à projet pour une « coopération métropolitaine » a été l'occasion de consolider un réseau de coopération, initialement porté par le tandem Aix-Marseille, puis élargi aux principales intercommunalités du département sous la pression de l'État et des milieux patronaux. Les incitations, voire les injonctions contemporaines au partenariat venant de l'État et de l'Union européenne contraignent les collectivités à rentrer de manière croissante dans des schémas de coopération plus ou moins consentis. Un certain nombre de projets dits « structurants » ont ainsi été menés dans la décennie 2000, activant les leviers d'une métropolisation pragmatique (Douay, 2013) : plan Campus 2000, en réponse à l'appel lancé par l'État en 2008 en vue de faire émerger dix pôles universitaires d'excellence, création d'un syndicat mixte départemental des transports (2009), candidature de « Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture », etc. S'ils ne débouchent sur aucune création institutionnelle durable, et sont souvent freinés

par des conflits politiques, ces réseaux de projets s'inscrivent ouvertement dans un horizon métropolitain comme principe de justification et, de plus en plus, comme échelle effective de régulation.

Ces initiatives ont bénéficié du soutien d'acteurs impliqués dans les réflexions sur le devenir du territoire. Très sélectifs, ces réseaux d'acteurs ne sont aussi que partiellement représentatifs des groupes sociaux et des activités en présence sur le territoire : membres de la « société civile » impliqués dans les CDD⁹, personnalités issues des milieux de la recherche et de la culture (*Manifeste métropolitain*, novembre 2012), mais aussi et surtout milieux économiques. À Marseille, les mondes patronaux implantés localement : Union patronale des entreprises (UPE 13), CCI-Marseille-Provence, Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), s'emploient depuis plusieurs années à créer des « synergies » favorables à la réussite économique de la métropole. Sensibles aux effets de classement, et à la publicité croissante qui leur est faite, ces derniers se sont donnés pour ambition de faire remonter Marseille au 20^e rang des métropoles européennes : c'est l'objectif du Club Top 20, créé en 2007 à l'initiative de la Chambre de commerce, qui rassemble un large panel de patrons, de cadres dirigeants et de personnalités « emblématiques du territoire ». En collaboration avec les principaux acteurs institutionnels chargés de la promotion du territoire, au premier rang desquels l'établissement public Euroméditerranée (qui se définit lui-même comme un « accélérateur de métropole »), le Club a multiplié les appels en direction des élus pour qu'ils s'accordent sur un projet commun. Jusqu'ici plutôt discrètes, les activités de *lobbying* des milieux d'affaires se renforcent à la fin des années 2000 : il ne s'agit plus simplement de fédérer les acteurs autour de la valorisation du territoire, mais de sensibiliser les élus à la nécessité d'intensifier les coopérations, seules susceptibles de rattraper les « retards » accumulés par la métropole sur des enjeux jugés « essentiels », tels que les transports ou le logement. Ces derniers ont investi l'espace de discussion ouvert par la réforme de 2010, profitant de cette opportunité pour pousser les grands élus à prendre position sur la question controversée de ce qui est alors appelé le « Grand Marseille ». Réunis au sein d'un collectif : « Mon entreprise, ma Ville », les instances représentatives des milieux économiques et salariaux ont également joué un rôle inédit lors des élections municipales de 2014 en s'efforçant de rendre publique la cause métropolitaine – sans réussir toutefois à déborder de la scène marseillaise et, surtout, à peser de manière significative sur les orientations de campagne¹⁰.

9. CDD du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, de Marseille Provence Métropole et de Ouest Étang de Berre, *Penser et agir métropolitain pour des projets ambitieux*, 24 novembre 2011.

10. Dans le même ordre d'idées, les universitaires qui ont tenté de peser dans les débats en structurant un réseau autour de Groupes d'action métropolitains (sur le modèle des Groupes d'action municipale – GAM – lancés dans les années 1960 dans plusieurs villes de France) ont peu à peu été évincés du dispositif de campagne.

Les travaux consacrés aux gouvernements des villes ont bien souligné la technicité croissante de l'action publique urbaine et le rôle structurant des réseaux d'acteurs constitués autour des démarches de projet (Pinson, *op. cit.*), des exercices de planification ou de prospective (Dormois, 2006), et largement dominés par des logiques adhocratiques (Dolez et Paris, 2004 ; Lefèvre, 2009). D'un côté, la planification stratégique, souvent réduite à la ville centre, et tournée vers les acteurs économiques pourvoyeurs de ressources jugées utiles pour l'attractivité du territoire ; d'un autre côté : les dispositifs de démocratie locale, qui, à de rares exceptions près, se focalisent sur les échelles de la commune, de l'arrondissement ou du quartier – ce qui tend à renforcer le poids politique des espaces municipaux et, à l'inverse, à creuser le déficit démocratique de la gouvernance métropolitaine (Lefèvre, 2005). La mission de préfiguration de la métropole Aix-Marseille-Provence, mise en place à l'automne 2012 par le Gouvernement, témoigne de ces formes de mobilisations élitaires dont le caractère sélectif est très largement euphémisé par des références incantatoires aux « acteurs du territoire ». Privé du soutien des politiques, l'État va chercher des relais au sein de la « société civile » pour alimenter et légitimer le projet métropolitain. À travers la mise en place d'ateliers thématiques, la « mission Théry »¹¹ tente d'associer un certain nombre d'acteurs et de réseaux locaux à l'élaboration d'une stratégie commune pour le « territoire ». Laissant de côté les questions de gouvernance institutionnelle, arbitrées à d'autres niveaux, elle s'emploie à mobiliser les milieux professionnels, principalement des universitaires et des experts engagés dans l'espace public, qui voient dans la démarche l'opportunité de faire avancer leur cause (logement, déplacements doux, développement du ferroviaire, *etc.*), de se faire connaître et de valoriser leurs travaux en dehors du champ académique – quand ce n'est pas l'occasion d'anticiper une possible reconversion professionnelle. La mission préfectorale bénéficie également du soutien des acteurs représentatifs des milieux socio-économiques (CCI, Union patronale, Club de l'immobilier, promoteurs, *etc.*), qui s'efforcent de relayer le projet métropolitain en direction de leurs publics. Prenant appui sur les agences d'urbanisme, les bureaux d'études spécialisés dans l'ingénierie de la concertation et les organismes universitaires, la mission tente, enfin, d'impulser des réflexions et des initiatives participatives dans le but de compenser la défection des politiques.

11. Le parcours de l'urbaniste Laurent Théry illustre bien le profil de ces élites modernisatrices dont la carrière, à la frontière du technique et du politique, se construit au cœur des espaces métropolitains : proche de Jean-Marc Ayrault, avec qui il a œuvré au développement de l'agglomération nantaise pendant une quinzaine d'années, il prend en 2010 la tête de la société d'aménagement Euralille, avant de se voir confier, en septembre 2012, le pilotage très « politique » de la mission interministérielle pour le projet métropolitain.

VALORISER L'ESPACE OÙ L'ON « S'EST FAIT ». LES RESSORTS SOCIAUX DES MOBILISATIONS POLITIQUES CONTRE LA MÉTROPOLE

La séquence réformatrice inaugurée en 2009 a très rapidement suscité de nombreuses réactions défensives d'élus locaux, que ce soit au sein de l'arène parlementaire ou sur les scènes locales : manifestations de rue, consultations de la population, mairies fermées, *etc.* C'est particulièrement vrai dans le département des Bouches-du-Rhône, où la mobilisation des communes – hors Marseille, ville centre – a été exemplaire par son ampleur (109 maires sur 119 ont signé le manifeste contre la métropole). Cette attitude de défiance s'est traduite par un évitement des espaces délibératifs mis en place par l'État, sur lesquels les élus estimaient ne pas avoir de prise (*boycott* de la conférence métropolitaine organisée par la ministre, refus de participer aux ateliers de la préfecture, *etc.*). Il ne s'agit pas ici de livrer le détail de cette mobilisation, décrite par ailleurs (Cadiou et Olive, 2015 ; Dechezelles et Olive, *op. cit.*), mais d'essayer d'en tirer quelques fils : certains nous invitent à tenir compte de l'histoire des territoires et de leurs vagues de peuplement ; d'autres nous conduisent à prêter une attention particulière aux trajectoires politiques des élus et à leur position dans l'espace local.

Deux principales séries d'hypothèses sont généralement convoquées pour rendre compte des résistances politiques locales aux réformes institutionnelles de l'État : les unes, inspirées de la sociologie critique, mettent l'accent sur les effets déstabilisateurs des changements d'échelles sur les équilibres politiques locaux (Desage et Guéranger, 2011a) ; les autres, plus fréquentes chez les géographes et les économistes, renvoient plutôt à des éléments de géopolitique locale (concurrence pour le contrôle des ressources économiques, refus du partage des recettes fiscales, *etc.*). On voudrait ici décaler le regard en faisant valoir d'autres types d'explications, moins générales mais néanmoins extensibles ; à commencer par celles tirées de l'histoire de l'aire urbaine, fortement influencée par les politiques d'aménagement menées pendant les Trente glorieuses. Les arbitrages économiques décidés aux sommets de l'État à partir des années 1950 ont eu des répercussions majeures sur le développement économique territorial et l'évolution de l'aire urbaine marseillaise, dont la configuration actuelle, très polycentrique, accentue les résistances aux formes intégrées de gouvernance territoriale. Loin d'être imputable à d'hypothétiques traits culturels communs aux régions du sud de l'Europe (attachement à la commune, clientélisme, personnalisation du pouvoir, *etc.*) ou, à l'inverse, à des héritages locaux impropres à toute généralisation, le refus de la métropole se caractérise davantage par sa radicalité que par la singularité de ses dynamiques de fond. Les tendances qui, en d'autres lieux, peuvent être contrariées ou modérées par des effets de centralité (économique, politique, résidentielle, *etc.*) trouvent ici matière à s'exprimer de manière beaucoup plus claire, en raison des effets cumulés de plusieurs histoires, indissociablement économiques, sociales et politiques.

Marseille, ville centre sans centralité, ne domine pas l'agglomération mais cohabite avec plusieurs pôles urbains concurrents (Morel, 1999), souvent très prospères, qui refusent d'être « absorbés » par la future métropole. Loin d'impulser des dynamiques de coopération métropolitaines, les communautés nées de la loi Chevènement (juillet 1999) ont au contraire renforcé ces polarités (Olive et Oppenheim, 2001) en offrant aux élus de nouvelles ressources pour mener à bien des politiques orientées vers l'amélioration du cadre communal (embellissement des entrées de ville, valorisation du patrimoine, requalification du centre, *etc.*). Construits sur des logiques affinitaires, valorisant le consensus, ces groupements ont permis aux élus de garder la main sur le logement, la fiscalité ou la gestion des services publics. Les populations périurbaines sont quant à elles bien peu disposées à envisager tout rapprochement avec la « grande » ville, qu'elles ont quitté quelques décennies plus tôt, et à laquelle elles ne s'identifient pas. Dans leur enquête sur le périurbain entre Aix et Marseille, Daniel Pinson et Sandra Thomann (2001) distinguent à ce propos deux vagues de périurbanisation : l'une, issue du dépeuplement de Marseille à partir des années 1970, est principalement formée de couches modestes ; l'autre, plus tardive, concerne surtout des populations venues de l'extérieur, appartenant à des catégories sociales nettement plus aisées. Les communes les plus concernées par la première vague, voisines des quartiers Nord de Marseille, font justement partie du noyau dur d'opposition à la « métropole marseillaise ». Issues des franges supérieures des couches populaires, les populations qui s'y sont installées se sont engagées dans la valorisation d'un habitat pavillonnaire qui leur apporte une reconnaissance et une respectabilité sociales qu'elles ne trouvaient pas nécessairement ailleurs, notamment au sein de leur espace professionnel. Elles ont trouvé dans la commune matière à satisfaire leur aspiration sociale à une « vie tranquille », des opportunités de faire valoir leur inscription résidentielle et, parfois aussi, de réinvestir dans l'animation de la vie locale des compétences et des dispositions personnelles¹². Paradoxalement, ce sont les populations qui contribuent le plus à la métropolisation qui se montrent aussi les plus réceptives au discours anti-métropolitain des élus – comme en témoignent les résultats des élections municipales de 2014, très largement favorables aux partisans du « non » (Olive, *op. cit.*).

Cette histoire des lieux, simplement esquissée ici, gagne à être croisée avec d'autres histoires, celles des élus qui les représentent et qui se sont impliqués, de manière très affective pour certains, dans la défense de leur commune. On voudrait ici considérer le refus de la métropole comme un levier de mobilisation politique venant d'élus dont la trajectoire s'ancre fortement dans l'espace

12. Des dynamiques de ce type, visant les classes populaires, ont été identifiées sur d'autres terrains par Violaine Girard (2014).

municipal. À ceux-là, la défense de la cause communale offre une *ressource* auprès de populations, nombreuses sur nos terrains, qui se définissent d'abord par leur lieu de vie, ou d'autres, minoritaires, qui s'y impliquent et participent à son animation, et qui sont, les unes et les autres, socialement disposées à recevoir et à relayer les injonctions des candidats à défendre leur commune ou à éprouver de la fierté pour « leur village ». Cette ressource est d'autant plus efficace qu'elle est politiquement sélective : tous les candidats peuvent s'opposer à la métropole, mais tous ne sont pas en mesure d'endosser le rôle d'opposant avec les mêmes facilités, la même légitimité et, du coup, les mêmes chances de convaincre. L'attachement à la commune ne peut être valorisé comme *compétence* politique qu'indexé à des *épreuves* accessibles à quelques-uns, car apparentées à certains types de ressources, d'engagements et de parcours politiques. Deux enquêtes de terrain menées auprès de maires au sein des agglomérations aixoise et marseillaise nous ont ainsi permis d'affirmer que le positionnement des candidats sur les questions métropolitaines dépend très largement du type de capitaux politiques qu'ils sont en mesure de mobiliser sur leur nom : plus ces derniers ont accumulé de ressources personnelles (ancrage local, notoriété, capital de voix, *etc.*), plus ils sont affranchis des soutiens partisans ou de l'appui des grands élus, plus, autrement dit, ils inscrivent leur parcours politique dans l'espace communal, plus ils vont se mobiliser contre la métropole. À ceux-là, la lutte contre la métropole offre un espace propice à la valorisation de leurs ressources propres, espace qu'ils ont d'autant plus investi qu'il leur permet de consolider leur implantation locale et de mobiliser un électorat pour qui le cadre communal revêt une importance particulière.

Ce sont, plus largement, leurs trajectoires personnelles et politiques dans l'espace municipal qui conduisent certains élus à faire valoir des liens particuliers avec « leur commune » – la commune dans laquelle ils sont nés ou qu'ils ont fréquentée depuis leur enfance. C'est à leur mandat de maire que certains d'entre eux doivent la reconnaissance sociale attachée à leur fonction. L'espace communal est celui dans lequel ils peuvent se mouvoir avec une certaine aisance et valoriser des compétences difficilement transposables sur des scènes dominées par des logiques expertes comme l'intercommunalité, socialement et politiquement sélectives (Vignon, 2010). On peut relier ce refus personnel de jouer sur d'autres scènes politiques que municipale aux propriétés et trajectoires sociales des élus, qui les poussent à développer des appétences pour l'engagement local, faute de disposer des ressources suffisantes pour franchir un nouveau palier politique ; qui les conduisent aussi à ne pas se sentir « à l'aise avec la politique » ou suffisamment « compétent » pour s'y lancer ou assumer des charges publiques et de représentation. Sortir de la sphère communale, c'est, pour beaucoup, passer d'un engagement vécu comme le prolongement d'une implication dans la vie locale, empruntant encore très largement aux registres et répertoires des liens sociaux ordinaires, fondés en valeur et désintéressés

(dévouement, amitié, convivialité, passion pour le village, coopérations autour de projets concrets) vers un univers beaucoup moins accessible, dans lesquels ils ne se reconnaissent pas et qui les place dans une situation de dépendance à l'égard des professionnels de la politique (Girard, 2008). En épousant la cause communale, les candidats valorisent ainsi les espaces au sein desquels ils se sont « faits », puisent leurs soutiens et leurs réseaux, et continuent d'entretenir leur notoriété.

En portant une attention à ces histoires, celles des territoires périurbains et de leur peuplement, celles, individuelles, de ceux qui les représentent, on comprend peut-être un peu mieux les ressorts sociaux de ce qui, du point de vue des élites réformatrices, est perçu comme une entrave à la « modernisation » des institutions publiques. Ancrer l'analyse dans les histoires locales nous en apprend un peu plus sur les raisons pour lesquelles certains élus, plus que d'autres, font de la défense des communes une cause de première importance, en accord avec des populations à qui la commune offre un espace propice à la valorisation de leur choix résidentiel (et pas seulement de leur patrimoine foncier), à leur implication dans le tissu associatif et, pour certains, à leur entrée en politique.

CONCLUSION

Restituée dans un temps plus long que celui des dernières réformes, élargie à d'autres arènes que parlementaire, la métropole apparaît, tout à la fois, comme une nouvelle référence de l'action publique territoriale, une source de légitimation des gouvernements urbains et un objet de revendications des instances de la représentation économique. S'il favorise, localement, la formation de coalitions porteuses de projets de développement, le recadrage de l'idée métropolitaine autour de l'impératif de compétitivité accentue aussi les tensions entre la vocation historique des métropoles, centrées sur la cohésion sociale et territoriale à l'échelle nationale, et ses ambitions actuelles : concentrer les ressources au bénéfice de certaines villes, zones urbaines ou groupes sociaux, au risque d'aggraver les effets de segmentation sociale et territoriale. C'est bien le sens d'un certain nombre de luttes portées par des collectifs d'acteurs engagés dans la défense d'un « droit au maintien » dans la ville (Berry-Chikhaoui, Deboulet, et Roulleau-Berger, 2007) ou de récentes recherches académiques à visée militante, qui s'emploient à déconstruire le modèle de la ville compétitive (Le Blanc *et al.*, *op. cit.*) ou durable (Reigner, Brenac et Hernandez, 2013) et en dévoiler les effets socio-spatiaux. La connivence des entrepreneurs de métropole avec une vision du développement urbain indexé aux impératifs d'attractivité et de compétitivité des villes exacerbe aussi les tensions entre les flux et les lieux, entre les territoires fonctionnels, définis par les usages, et les territoires politiques, centrés sur l'habitant ou le citoyen. Lorsqu'il est renforcé par une opposition entre la ville

centre et sa périphérie, cet écart laisse un espace disponible pour des mobilisations politiques en contrepoint, tournées vers la défense des identités locales et des prérogatives communales. Privés de relais politiques, les promoteurs de la métropole n'ont alors guère d'autre choix que d'en appeler aux grandeurs industrielles de l'efficacité et la performance pour fonder le projet métropolitain, renforçant ainsi la fragmentation du territoire et, du même coup, la césure entre les espaces de la politique et ceux de l'action publique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALCAUD, D. ; ROUQUAN, O. 2010. « La métropole, la mal pensée de la réforme territoriale », *Pouvoirs locaux*, n° 84, p. 37-42.
- ARAB, N. ; LEFEUVRE, M.-P. 2011. « Des cadres territoriaux au cœur des coopérations institutionnelles : les entrepreneurs métropolitains », *Politiques et Management Publics*, vol. 28/4, p. 399-415.
- BÉHAR, D. ; ESTÈBE, P. ; VANIER, M. 2009. « Mécano territorial : de l'ordre territorial à l'efficacité territoriale », *Pouvoirs locaux*, n° 83, p. 79-84.
- BERRY-CHIKHAOUI, I. ; DEBOULET, A. ; ROULLEAU-BERGER, L. 2007. (sous la dir. de), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, La Découverte.
- BRENNER, N. 2004. *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press
- CADIU, S. ; OLIVE, M. 2012. « Les métropoles en chantier. Réforme institutionnelle, mobilisations sociopolitiques et controverses », dans R. Le Saout (sous la dir. de), *Réformer l'intercommunalité. Enjeux et controverses autour de la réforme des collectivités territoriales*, PUR.
- CADIU, S. ; OLIVE, M. 2015. « Non à la métropole ! Mobilisations d'élus locaux contre la réforme des collectivités territoriales (2009-2011) », dans C. Traini (sous la dir. de), *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, PUR.
- CAILLOSSE, J. 1995. « La ville sans droit », *Pouvoirs locaux*, n° 25, p. 110-118.
- CAILLOSSE, J. 2010. « La "métropole" impossible », *Pouvoirs locaux*, n° 86, p. 41-50.
- DECHEZELLES, S. ; OLIVE, M. 2015. « La représentation dans la rue. Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux », dans A. Mazeaud (sous la dir. de), *La représentation politique en question*, PUR (à paraître).
- DESAGE, F. ; GUÉRANGER, D. 2011a. *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Éditions du Croquant.
- DESAGE, F. ; GUÉRANGER, D. 2011b. « Retour sur une révolution conservatrice », *Pouvoirs Locaux*, n° 90, p. 15-20.
- DOLEZ, B. ; PARIS, D. 2004. (sous la dir. de). *Métropoles en construction. Territoires, politiques et processus*, Paris, L'Harmattan.
- DORMOIS, R. 2006. « Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine. Les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes (1977-2001) », *Revue française de science politique*, vol. 56, 5, p. 837-867.
- DOUAY, N. 2013. « Aix-Marseille-Provence : accouchement d'une métropole dans la douleur », *Métropolitiques.eu*

- DUBOIS, J. 2014. (sous la dir. de). *Aménager les métropoles. Les réponses des urbanistes*. Éditions de l'Aube.
- EPSTEIN, R. 2013. *La rénovation urbaine : démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po.
- GAUDIN, J.-P. 1999. *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Presses de Sciences Po.
- GIRARD, V. 2008. « Une notabilisation sous contrôle : la trajectoire d'un maire rural face à un professionnel de la politique sur la scène intercommunale (1971-1995) », *Politix*, 83, p. 49-74.
- GIRARD, V. 2014. « Des classes populaires (encore) mobilisées ? Sociabilité et engagements municipaux dans une commune périurbaine », *Espaces et sociétés*, n° 156-157, p. 109-124.
- HEALY, A. 2007. « Le territoire contre la politique ? L'impératif métropolitain d'un groupe d'entrepreneurs lyonnais (2001-2004) », dans L. Arnaud, C. Le Bart et R. Pasquier (sous la dir. de), *Idéologies et action publique territoriale*, Rennes, PUR.
- JOUVE, B. 2005. « La contribution des réformes institutionnelles des métropoles à la transformation de l'État keynésien : un bilan des expériences ouest-européennes », *Géographie, économie, société*, 2005/2, vol. 7, p. 177-192
- JOUVE, B. ; LEFÈVRE, C. (sous la dir. de). 2004. *Horizons métropolitains*, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- KADA, N. 2012. « La réforme de l'État territorial », *Revue française d'administration publique*, n° 141, p. 109-120.
- KERROUCHE, E. 2012. « Bilan de l'intercommunalité à la française dans une perspective européenne : une réforme territoriale incomplète », *Revue française d'administration publique*, n° 141, p. 37-53.
- LE BLANC, A. ; PIEMAY, J.-L. ; GERVAIS-LAMBONY, PH. ; GIROUD, M. ; PIERDET, C ; RUFAT, S. 2014. (sous la dir. de), *Métropoles en débat : (dé) constructions de la ville compétitive*, Presses Universitaires de Paris Ouest, coll. « Espace et justice ».
- LE LIDEC, P. 1997. « L'État, les associations d'élus et la réforme des structures communales sous la V^e République. Rapports de force et compromis », dans R. LE SAOUT (sous la dir. de), *L'intercommunalité. Logiques nationales et enjeux locaux*, PUR, p. 65-84.
- LE LIDEC, P. 2009. « Réformer sous contrainte d'injonctions contradictoires : l'exemple du comité Balladur sur la réforme des collectivités locales », *Revue française d'administration publique*, n° 131, p. 477-496.
- LE GALÈS, P. 2003. *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presses de sciences Po.
- LEFÈVRE, C. 2005. « Faire des métropoles des territoires démocratiques », *Pouvoirs locaux*, n° 65, p. 81-84
- LEFÈVRE, C. 2009. *Gouverner les métropoles*, LGDJ.
- MASSARDIER, G. 1996. *Expertise et aménagement du territoire. L'État savant*, L'Harmattan.
- MOREL, B. 1999. *Marseille. Naissance d'une métropole*, L'Harmattan.
- NÉGRIER, E. 2005. *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, PUG.

-
- NÉGRIER, E. 2012. « Métropolisation et réforme territoriale », *Revue française d'administration publique*, n° 141, p. 73-86.
- OFFNER, J.-M. 2011. « Métropole », dans R. Pasquier, S. Guigner et A. Cole, (sous la dir. de), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po.
- OLIVE, M. 2015. « Prendre le parti de sa commune. L'opposition à la métropole comme ressource politique et registre de mobilisation électorale », dans R. Le Saout et S. Vignon (sous la dir. de), *Une invitée discrète. L'intercommunalité dans les élections municipales de 2014*, Berger-Levrault (à paraître).
- OLIVE, M. ; OPPENHEIM, J.-P. 2001. « La communauté urbaine de Marseille : un fragment métropolitain », dans F. Baraize et E. Négrier (sous la dir. de), *L'invention politique de l'agglomération*, Paris, L'Harmattan.
- PINSON, G. 2009. *Gouverner par le projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de Sciences Po.
- PINSON, D. ; THOMANN, S. 2001. « Familles et maisons en périurbain, tensions des territoires périurbains et élasticité de l'hyperterritoire métropolitain », dans A. Donzel (sous la dir. de). *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Maisonneuve & Larose.
- REIGNER, H. ; BRENAC, T. ; HERNANDEZ, F. 2013. *Nouvelles idéologies urbaines. Dictionnaire critique de la ville mobile, verte et sûre*, PUR.
- VIGNON, S. 2010. « Les maires des petites communes face à l'intercommunalité. Du dévouement villageois au professionnalisme communautaire », *Pouvoirs Locaux*, n° 84, p. 43-49.